



Le 10 avril 2018,

*A l'intention de Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs, les représentants de parents d'élèves des écoles de la commune de Ferney-Voltaire,*

Une concertation a eu lieu depuis plusieurs mois, afin de statuer sur les futurs rythmes scolaires de la commune de Ferney-Voltaire.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations ayant trait à l'organisation de la semaine scolaire ouvrait la possibilité aux communes de revenir à quatre jours de présence des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Après un sondage réalisé par le SIVOM de l'Est Gessien, le Conseil d'école extraordinaire réuni le 1er février 2018 a permis à chaque directeur d'école, professeur des écoles et parents délégués de s'exprimer sur le sujet et de procéder à un vote. L'ensemble des votes ont donné lieu au souhait suivant : un maintien de l'organisation actuelle à 4.5 jours (37 voix pour 4.5 jours, 26 voix pour 4 jours et 3 votes blancs).

Pour clore ce processus, le 6 mars 2018, le Conseil municipal a délibéré en faveur du maintien de l'organisation de la semaine scolaire à 4.5 jours sur la commune.

**A la rentrée scolaire de septembre 2018, l'emploi du temps des élèves restera donc structuré sur quatre jours et demi scolarisés, lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi, aux mêmes horaires qu'actuellement.**

Nous continuerons de mettre en œuvre, l'ensemble des moyens en notre possession afin que les journées des enfants, en temps périscolaire comme scolaire, soient de qualité et source d'épanouissement et de réussite éducative.

Nous nous tenons à la disposition des parents ou des membres du corps enseignant qui souhaiteraient échanger sur ce sujet. Soyez assurés de notre entier dévouement.

Le Maire,

Daniel RAPHOZ